

Projet de délibération du 8 septembre 2021 de M. Pascal Holenweg: «La Ville végétalise aussi ses stades».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

(retiré par son auteur le 5 octobre 2021)

Considérant:

- les risques plus importants de blessures encourus par les usagers de terrains de sport en gazon synthétique que ceux des terrains en gazon naturel;
- les effets caloriques du gazon synthétique, réchauffant jusqu'à 10°C supplémentaires la température au sol, alors que le gazon naturel l'abaisse de 6°C par rapport à un revêtement minéral;
- l'absurdité de remplacer un revêtement végétal par un revêtement synthétique dans le même temps où l'on proclame son intention de «végétaliser la ville»;
- la profonde sagesse de la phrase de l'ancien conseiller administratif Guillaume Barazzone: «La verdure a des vertus apaisantes, elle embellit la ville, amortit les bruits, est bonne pour la biodiversité et pour le climat.»;
- l'absence de tout effet contraignant pour une collectivité publique des règles posées par une association telle de l'Association suisse de football,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 52 du règlement du Conseil municipal du 2 juin 2011 et l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'un de ses membres,

décide:

Article unique. – La Ville de Genève renonce dès l'entrée en vigueur de la présente délibération à l'usage de toute forme de gazon synthétique dans son espace public et privé, y compris ses installations sportives.